

CREMAILLERES DE DIRECTION AX

Page 1/3

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	1
3. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	1
4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	1
4.1. PROFIL MACROGRAPHIQUE	1
4.2. DURETÉ SUPERFICIELLE	2
4.3. PROFONDEUR DE TRAITEMENT	2
4.4. STRUCTURE MICROGRAPHIQUE	2
4.5. CONTRÔLE	2
5. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	3
5.1. HISTORIQUE	3
5.2. DOCUMENTS CITÉS	3
5.3. EQUIVALENT À :	3
5.4. CONFORME À :	3
5.5. MOTS CLEFS	3

1.OBJET

La présente spécification a pour objet la définition et le contrôle des caractéristiques techniques des crémaillères de direction subissant une trempe superficielle dent par dent puis un revenu de la denture.

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application des exigences de la présente spécification doit être indiquée sur les documents par la désignation du produit, suivie de l'indice du document.

Exemple :

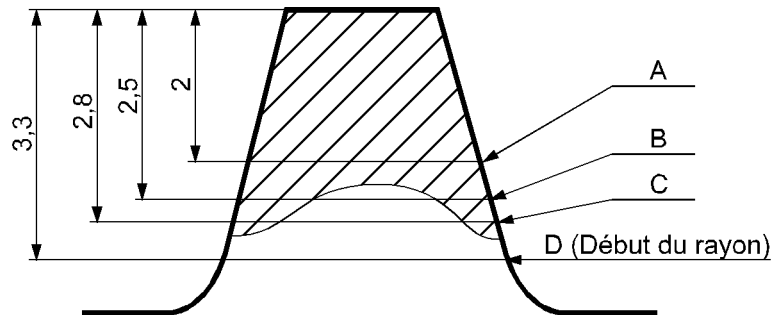
CREMAILLERE STL S24 4110.

3.PRESCRIPTIONS GENERALES

Ce document doit être accompagné du cahier des charges : B20 0110 "FOURNITURES DE PIECES OU ENSEMBLES - PRESCRIPTIONS GENERALES".

4.CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

4.1.PROFIL MACROGRAPHIQUE



4.2.DURETE SUPERFICIELLE

Dureté Vickers, HV 10 : 550 - 650 suivant norme B50 0310. Il est admis HV 10 : 500 - 650 entre les points B et C. La mesure de dureté au point C est effectuée à plus de 2 mm des extrémités de la dent.

4.3.PROFONDEUR DE TRAITEMENT

Profondeur conventionnelle selon la norme B15 2150.

- Au point A $P_c 500 \geq 0,8$ mm.
- Au point B $P_c 500 \geq 0,5$ mm.

4.4.STRUCTURE MICROGRAPHIQUE

La couche trempée doit présenter une qualité micrographique conforme à celle précisée par la norme B15 2150.

A partir du point D (début du rayon) la structure doit être celle de l'acier d'origine.

4.5.CONTROLE

Le contrôle des caractéristiques est effectué conformément à la procédure définie par la norme B15 2150.

4.5.1.CONTROLE APRES TREMPÉ

- Essai de dureté superficielle.
- Profil macrographique sur coupe perpendiculaire à la denture.
- Filiation de dureté suivant méthode d'essai D35 1242 sur coupe perpendiculaire à la denture.
- Qualité micrographique.

4.5.2.CONTROLE APRES REVENU

- Essai de dureté superficielle.
- Qualité micrographique.